

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 mai 2020

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	15
- absents	0
- votants	15

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 20 heures , le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

19 mai 2020

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-5962 du 13 mai 2020, la séance s'est tenue à huis clos.

Présents :

M. PICARD, Maire
M. LUCAS, Mme CHEVALIER, Mme LAGNEL, M. DENIS, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. CAVE, M. GOULARD, Mme SERANO, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme LETELLIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Installation du Conseil Municipal et élection du Maire
- 2) Election des Adjoints
- 3) Indemnités de fonction des élus
- 4) Désignation des membres des commissions communales
- 5) Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie – SDE 76
- 6) Désignation des délégués au Syndicat d'eau et d'assainissement - SIAEPA du Crevon
- 7) Désignation du délégué au SYMA
- 8) Désignation des délégués à l'AIPA 76 de Darnétal
- 9) Désignation des délégués à l'Entente Intercommunale (ex Syndicat des Collèges de Darnétal)
- 10) Désignation des délégués au Centre de Loisirs Intercommunal du Crevon – C.L.I.C
- 11) Désignation des délégués à la banque alimentaire
- 12) Attribution des fonds de concours voirie – Programme 2020
- 13) Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public route de la Vieux-Rue (2^{ème} phase)
- 14) Travaux de défense incendie
- 15) Loyers des cases commerciales durant la crise sanitaire
- 16) Remboursement des arrhes pour la location de la salle des fêtes
- 17) Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz 2020
- 18) Délégation de signature pour le secrétaire de mairie
- 19) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PICARD maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. LUCAS, Mme CHEVALIER, Mme LAGNEL, M. DENIS, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. CAVE, M. GOULARD, Mme SERANO, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme LETELLIER, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. ROUSSEL, doyen d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CHEVALIER.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Maire :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. PICARD Philippe : 14 voix

M. PICARD Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

M. PICARD Philippe a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Election des Adjoint

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des

candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls: 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Liste M. LUCAS Bernard : 11 voix

La liste de M. LUCAS, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : M. LUCAS, Mme CHEVALIER, Mme LAGNEL et M. DENIS.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que, la délibération N° 21 en date du 16 mars 2017, relative à la fixation d'une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit avec effet au 26 mai 2020:

- Maire : 34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} Adjoint : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Point n° 4 de l'ordre du jour : Désignation des membres des commissions communales

Commission Finances et Appels d'offres :

Philippe PICARD, **Bernard LUCAS**, Colette CHEVALIER, Alain ROUSSEL, Amélie LETELLIER

Commission Écoles :

Philippe PICARD, **Carole LAGNEL**, Vincent DENIS, Sophie VIGER, Adélaïde HORCHOLLE-PINTO, Perrine SERANO, Amélie LETELLIER

Commission Voirie :

Vincent DENIS, Denis GOULARD, Gilles REBISCHUNG, Sophie VIGER

Commission Travaux, Bâtiments et Aménagements :

Colette CHEVALIER, Jean-Luc CAVÉ, Alain ROUSSEL, Gilles REBISCHUNG, Sophie VIGER, Perrine SERANO

Commission Urbanisme :

Philippe PICARD, Bernard LUCAS, Jérôme BÉNET, Alain ROUSSEL, Isabelle BECQUART

Commission Développement culturel et tourisme :

Jérôme BÉNET, Denis GOULARD, Isabelle BECQUART

Commission Communication, Numérique, Jeunesse, Sport et Cohésion sociale :

Colette CHEVALIER, Carole LAGNEL, Vincent DENIS, Alain ROUSSEL, Jean-Luc CAVÉ, Adélaïde HORCHOLLE-PINTO

Commission Bibliothèque :

Isabelle Becquart

Commission Salle polyvalente :

Bernard LUCAS, Colette CHEVALIER, Jean-Luc CAVÉ

Point n° 5 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie - SDE 76

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués au SDE 76 sont élus au scrutin à la majorité absolue (élection uninominale).

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les organes délibérants de chaque commune désignent un délégué et un suppléant.

Les candidats au poste de délégué titulaire sont : LUCAS Bernard

Les candidats au poste de délégué suppléant sont : PICARD Philippe

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- M. LUCAS Bernard : 15 voix

- M. PICARD Philippe : 15 voix

M. LUCAS Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été élu délégué titulaire au SDE 76

M. PICARD Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été élu délégué suppléant au SDE 76

Point n° 6 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au Syndicat d'eau et d'assainissement – SIAEPA du Crevon

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a eu lieu à scrutin public afin de désigner les délégués titulaires qui siègeront au SIAEPA du Crevon :

Les candidats au poste de délégués titulaires sont :

- Philippe PICARD et Bernard LUCAS

- Jérôme BENET

A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

- Philippe PICARD : 14 voix
- Bernard LUCAS : 13 voix
- Jérôme BENET : 1 voix

Les candidats au poste de délégué suppléant sont :

- Vincent DENIS

A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

- Vincent DENIS : 15 voix

Syndicat d'eau et d'assainissement – SIAEPA du Crevon

Délégués titulaires : Philippe PICARD et Bernard LUCAS

Délégué suppléant : Vincent DENIS

Point n° 7 de l'ordre du jour : Désignation du délégué au SYMA

Les modalités de désignation du délégué au SYMA n'étant pas encore connue à ce jour, le Maire propose de désigner M. LUCAS Bernard dans cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la nomination de M. LUCAS Bernard comme délégué au SYMA.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Désignation des délégués à l'AIPA 76 de Darnétal

Déléguée du Conseil Municipal : Amélie LETELLIER

Déléguée du CCAS : Isabelle BECQUART

Point n° 9 de l'ordre du jour : Désignation des délégués à l'Entente intercommunale (ex Syndicat des Collèges de Darnétal)

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a eu lieu à scrutin public afin de désigner les délégués titulaires qui siègeront à l'Entente Intercommunale :

Les candidats au poste de délégués titulaires sont :

- Gilles REBISCHUNG et Amélie LETELLIER

A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

- Gilles REBISCHUNG et Amélie LETELLIER : 15 voix

Les candidats au poste de délégués suppléants sont :

- Vincent DENIS et Carole LAGNEL

A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

- Vincent DENIS et Carole LAGNEL : 15 voix

Entente Intercommunale (Ex Syndicat des Collèges de Darnétal)

Délégués titulaires : Gilles REBISCHUNG et Amélie LETELLIER

Délégués suppléants : Vincent DENIS et Carole LAGNEL

Point n° 10 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au C.L.I.C (Centre de Loisirs Intercommunal du Crevon)

Déléguées titulaires : Sophie VIGER et Amélie LETELLIER
Déléguée suppléante : Adélaïde HORCHOLLE-PINTO

Point n° 11 de l'ordre du jour : Désignation des délégués à l'Entraide Intercommunale de la Région de Blainville (Banque Alimentaire)

Délégués titulaires : Isabelle BECQUART, Sophie VIGER

Point n° 12 de l'ordre du jour : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Philippe PICARD, Isabelle BECQUART, Colette CHEVALIER, Amélie LETELLIER

Point n° 13 de l'ordre du jour : Attribution des fonds de concours voirie – Programme 2020

Le Maire informe le Conseil que le projet retenu en 2020 pour la commune de Blainville-Crevon dans le cadre du programme voirie de la CCICV, concerne des travaux de réfection de la route d'Arpentigny (section entre le Bourg et le Hameau de Saint Arnoult) et de l'impasse de la Plaine. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le versement des fonds de concours à la CCICV qui sont de 25 % du montant HT.

Attribution des fonds de concours voirie – Programme 2020

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2020, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en investissement soit environ :

- **7 400 € pour la route d'Arpentigny**
- **1 200 € pour l'impasse de la Plaine**

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics ».

Point n° 14 de l'ordre du jour : Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public route de la Vieux-Rue (Phase 2)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EFF+EP-2018-0-76100-M985** et désigné « Route de la Vieux-Rue (phase 2) » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 215 946.34 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 78 996.23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au Budget Primitif 2020 pour un montant de 78 996.23 € TTC ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 15 de l'ordre du jour : Travaux de défense incendie

Le Maire rappelle au Conseil que depuis l'arrêté préfectoral du 27 février 2017, tout projet d'urbanisme ne peut être accordé que si la défense extérieure contre l'incendie est assurée.

Dans un souci de maintien du développement de la commune et pour sécuriser l'habitat existant, il est donc nécessaire de procéder à la pose de poteaux incendie dès que les canalisations d'eau le permettent.

En cas de diamètre de canalisation insuffisant, la commune devra procéder à la mise en place de réserve incendie de type « bâche ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire la demande de subvention au titre de la DETR et auprès du département.

Point n° 16 de l'ordre du jour : Loyers des cases commerciales durant la crise sanitaire

Le Maire fait part au Conseil que les loyers du mois d'avril des cases commerciales ont été suspendus suite à l'arrêt des activités de certaines professions.

Ces loyers seront récupérés dans les mois qui suivent en fonction de la reprise de chaque professionnel.

Le Maire informe le Conseil que la commune a reçu un don par chèque d'un administré pour la prise en charge de deux mois de loyers de la Fleuriste, à savoir avril et mai.

Concernant la Micro-Crèche, le Maire propose au Conseil d'annuler totalement le loyer d'avril afin que Mme

BOULMAIZ puisse reprendre son activité sereinement.

En effet, le Maire rappelle au Conseil que la Micro-Crèche a été financée par la commune et que ce dispositif est très apprécié et utilisé par des Blainvillais et qu'il convient de veiller à le conserver.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide l'annulation du loyer d'avril de la Micro-Crèche et prend note des informations concernant les cases commerciales.

Point n° 17 de l'ordre du jour : Remboursement des arrhes pour la location de la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil que suite à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de confinement, les locations de la salle des fêtes ont dû être annulées.

Les arrhes qui ont été encaissés par la commune dans le cadre de ces locations, doivent être remboursés aux preneurs.

Le Maire précise que ces remboursements seront effectués par virement bancaire via la Perception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire a demandé à la Perception le remboursement des arrhes perçus par la commune pour la location de la salle des fêtes.

Point n° 18 de l'ordre du jour : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.
- M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages *transport* et de *distribution* de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de *distribution* et de *transport* du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le montant de la redevance transport pour la commune de Blainville-Crevon s'élève à 127 € pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* du gaz.

Point n° 19 de l'ordre du jour : Délégation de signature pour le secrétaire de mairie

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite donner délégation de signature au Secrétaire de mairie, Monsieur François-Xavier FABOUX pour les actes d'Etat Civil, pour les légalisations de signatures ainsi que pour certains documents d'urbanisme (Récépissé de dépôt de demande, déclaration d'ouverture de chantier et attestation

d'achèvement des travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à donner délégation au Secrétaire de mairie pour les actes évoqués ci-dessus.

Point n° 20 de l'ordre du jour : Affaires courantes

- ✓ M. le maire présente les prochains travaux qui sont :
 - Remise en état de la rue des Pommiers et création d'une aire de retournement
 - Poursuite des travaux de la mairie avec création d'une tisanerie et changement des huisseries
 - Travaux de peinture et nettoyage de la salle des fêtes
 - Création du Préau à l'école maternelle après avis de la directrice et des parents d'élèves lors du prochain conseil d'école.
- ✓ M. REBISCHUNG demande qu'un devis soit établi pour la réparation de la deuxième cloche de l'Eglise.
- ✓ M. LUCAS fait part au conseil de la mise en place des livraisons à domicile des courses pour les personnes vulnérables durant le confinement. 150 livraisons ont été effectuées par des élus et administrés.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.